

Rapport P-464 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce».

### *CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 23 janvier 2023,  
dans le rapport P-464 A)

Le Conseil municipal décide de renvoyer la pétition P-464 au Conseil administratif le 23 janvier 2023.